

CPAM de l'OISE/ DIABETE

LE SERVICE SOPHIA EN PRATIQUE

Conçu par l'Assurance Maladie, en concertation avec les associations de patients, les représentants des professions de santé, les sociétés savantes, l'Inpes et la HAS³, **sophia est un service de soutien à distance** (courrier, web et téléphone), et **dans la durée**, adapté aux besoins des personnes atteintes de maladies chroniques.

Le service Sophia est **gratuit, sans engagement et sans incidence sur le niveau de remboursement des patients**.

Il intervient **en complément du médecin traitant**, associé au dispositif, ainsi que des autres acteurs existants (réseaux diabète, offre de soins ambulatoires, établissements de santé, centres d'examen de santé, associations de patients). Les adhérents bénéficient d'un accompagnement téléphonique par des infirmiers-conseillers en santé de l'Assurance Maladie et reçoivent régulièrement des courriers personnalisés et ciblés, en fonction de leurs besoins (dosage HbA1c, bilan rénal, fond d'œil...).

L'Assurance Maladie leur adresse le journal trimestriel *Sophia et vous* (avec des informations pratiques, des témoignages d'adhérents et de professionnels de santé) et des livrets « *Repères* » thématiques (connaissance de la maladie, examens de suivi, alimentation, activité physique...). Le site internet ameli-sophia.fr met également à la disposition des adhérents et de leurs proches une information complète sur

le diabète, ses traitements, ses complications...

QUI PEUT ADHERER AU SERVICE SOPHIA ET COMMENT ?

Conditions d'éligibilité :

- Etre un adulte atteint d'un diabète de type 1 ou 2 ;
- Etre pris en charge à 100 % par le régime général de l'Assurance Maladie au titre d'une ALD (Affection de Longue Durée) pour le diabète ou une autre maladie ;
- Etre suivi par un médecin traitant ;
- Bénéficier d'au moins trois prescriptions par an de médicaments pour traiter son diabète.

Modalités d'inscription :

- En se rendant sur ameli-sophia.fr muni de l'identifiant indiqué dans le courrier d'invitation, ou en s'inscrivant directement via l'espace prévention du compte ameli sur ameli.fr ;
- En renvoyant le bulletin d'inscription adressé par l'Assurance Maladie aux assurés éligibles au service Sophia, rempli et signé, à l'aide de l'enveloppe T fournie.
- Au cours d'une consultation chez le médecin traitant qui peut inscrire ses patients sur son Espace Pro.

Pour toute information : Appeler le 0 811 709 709 (Prix d'un appel local depuis un poste fixe, sauf surcoût imposé par certains opérateurs). Disponible du lundi au vendredi de 09h00 à 19h00 et le samedi de 9h00 à 13h00.

Commission fêtes et animations



Les membres de la commission Fêtes et Animations remercient tous ses fantômes, sorcières, monstres, vampires et zombies, pour leur participation à la chasse aux bonbons dans les rues de Ognes le 30 Octobre dernier.

Un grand merci aux habitants d'avoir bien voulu ouvrir leur porte pour cette distribution. Votre générosité contribue à la création de souvenirs pour nos enfants.

Nous recherchons parmi les administrés :

- une personne bénévole pour assister à nos différentes manifestations et jouer le reporter-photographe
- des bénévoles pour nous aider occasionnellement les jours de manifestations (Pâques, Noël, etc.).

Si vous êtes intéressés, vous pouvez contacter la secrétaire de mairie qui transmettra ou Laurence Duchâtelet,, Sophie IP et Aurélie Baudry.

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE :

LUNDI DE 17H À 19H30

JEUDI DE 12H À 14H

SAMEDI 9H30 À 12H

03.44.87.72.36 mairie.ognes60@wanadoo.fr
www.ognes60.e-monsite.com

Tri sélectif :

Encombrants : enlèvement sur rdv 0 800 880 944.

Conteneurs jaunes : mercredis 02, 16 et 30/12.

Ordures ménagères : tous les mercredis.

Déchets verts : tous les mardis du 24/03 au 24/11.

Ognes en bref !

Le mot du maire

Ognois, Ognoises,

Nous voilà encore cette année, la France et les français, la cible de terroristes. C'est, bien évidemment, une nouvelle fois malheureusement, que je tiens à rendre hommage à toutes ces innocentes victimes et aux familles endeuillées.

Il me paraît indispensable de rester optimiste et que chacun prenne le temps de préparer les fêtes de fin d'année qui, en règle générale, nous permette de passer très bons moments auprès de nos familles et de ceux qui nous sont proches. Profitons-en tant que c'est encore possible ! Je vous souhaite donc à tous et je suis certaine que les membres du Conseil Municipal se joignent à moi, de passer de très bonnes fêtes 2015.

Sur cette note positive, la commission fêtes et animations prépare un petit cadeau aux enfants, le CCAS en fait de même pour nos aînés et l'équipe municipale, toujours dans un souci de répondre à vos attentes et de vous informer au mieux, vous annonce que le site officiel de notre commune est né « Ognes, petit village de l'Oise ». Vous pourrez y trouver divers informations (état civil, urbanisme), les actualités du village, un planning des disponibilités de location de la salle des fêtes, des photos, etc.

Rendez-vous sur www.ognes60.e-monsite.com

Bien sincèrement à vous.

Karine Legrand

PS : Pensez à bien indiquer vos numéros et noms sur vos boîtes aux lettres pour la factrice. Merci aussi de veiller à ce que vos animaux domestiques en particulier les chiens soient bien enfermés dans votre propriété afin qu'elle puisse accéder à votre boîte sans risques ni craintes.

Le conseil municipal

(Réunion du 09/11/2015 à 20h45)

INDEMNITE DE CONSEIL DU RECEVEUR MUNICIPAL : Le conseil accorde à l'unanimité l'indemnité de conseil et de budget au taux de 100% au receveur municipal soit 230.53€.

DECISION MODIFICATIVE N°1 : Suite à la contraction d'un prêt bancaire pour la mise en place de la fibre optique et au règlement de la première échéance, une décision modificative, pour transférer la somme de 110€ et équilibrer le compte désigné à cet effet, est approuvée à l'unanimité.

REPLACEMENT DES DEMISSIONNAIRES : Mme Crampon Catherine remplace M. Ducrocq au sein de syndicat des eaux Oignes-Chèvreville. Mesdames Leroquais et Duchâtelet remplacent M. Ducrocq et Mme Lansman en tant que suppléants de la commission d'appels d'offres.

CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'URBANISME CHARGÉE DU PLU : La commission est donc composée de titulaires, tels que Mme Legrand, M. Torrez, M. Cruypelinck, Mme Crampon et Mme Duchâtelet, et de suppléants tels que Mme Leroquais, Mme Ip et Mme Baudry. M. Lefèvre représentera la chambre d'agriculture.

INSTAURATION D'UN DROIT DE PREEMPTION URBAIN : un droit de préemption urbain (DPU) sur toutes les parcelles, bâties ou non, situées dans les zones urbaines (U) ou d'urbanisation (NA) est institué.

AVENANT AU CONTRAT DE TRAVAIL DE LA SECRETAIRE DE MAIRIE : Au regard de la charge de travail, le temps de travail hebdomadaire de la secrétaire de mairie, Mme Vieira, sera augmenté de 2h30 soit au total 17h30 par semaine.

SALLE DES FETES : Quelques modifications vont être apportées au contrat de location :

- Le chèque de caution sera remis lors de l'état des lieux sortant si aucun problème n'est constaté.
- Le prix des tables et chaises seront indiqués sur l'état des lieux.
- Afin de respecter les délais de la trésorerie, le premier acompte sera encaissé 15 jours après la réservation et le 2eme le mois suivant, si toutefois, la réservation avait lieu moins de 2 mois avant la date de l'événement la totalité du montant de réservation serait encaissé de suite.

D'autres propositions seront étudiées prochainement notamment concernant la capacité d'accueil en vue d'une augmentation, le règlement de sécurité qui devrait être en place et présenté systématiquement aux loueurs et l'investissement en matériel (équipement de la cuisine).

COLUMBARIUM : Le Conseil accepte à l'unanimité le devis de la SARL LANGELOT d'un montant total de 4 889.30 € HT pour un columbarium 8 places. Des dossiers de demandes de subventions vont être déposés auprès des services de l'Etat et du département qui maintenant peuvent être cumulées et donc représentées 75 % du coût global. Le prix de la concession pour le columbarium sera fixé lors d'un prochain conseil après

avoir étudiée toutes possibilités et les pratiques des autres communes.

MODIFICATIONS DES PRIORITES ET CREATION DE PLACE DE STATIONNEMENT RUE CLAUDE TILLET : Après avoir présenté le projet préparé par la commission de sécurité, les propositions concernant les places de stationnement alternées ont été approuvées mais des désaccords sont apparus concernant les modifications de certaines priorités (installation ou non de stop) et des questions se posent encore pour couper la vitesse aux entrées du village (Silly-le-long- et Chèvreville). Il est donc décidé de demander de nouveaux avis et devis pour de nouvelles propositions et de réunir une nouvelle fois la commission sécurité afin de présenter un nouveau projet au prochain conseil et faire les demandes de subventions.

CONSTRUCTION DU LOCAL TECHNIQUE ET RENOVATION FENETRES ET ACCES MAIRIE : Suite à la publication d'un avis d'appel à la concurrence dans l'Oise hebdo, 3 entreprises ont déposé des devis pour ces 2 chantiers. Après étude des devis et délibération, les conseillers ont retenu l'entrepreneur le « mieux disant » pour l'un comme pour l'autre chantier soit l'entreprise LOPEZ pour la rénovation de 12 fenêtres à la mairie, ainsi que la future porte d'entrée (8 406.14€ HT) et pour la reconstruction du local technique (24 365 € HT) et des options à réévaluer (prix initial 4855 € HT). Des dossiers de demandes de subventions vont être déposés auprès du département et de l'état, puis une demande de permis de construire pour la construction du local.

PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE DE L'OISE : Un projet préfectoral propose que les 3 syndicats d'énergie existants sur le département fusionnent pour ne faire qu'un. Le SE60, syndicat le plus important des 3 auquel nous avons adhéré depuis quelques années, a émis un avis favorable. Le conseil a donc délibéré en ce sens. Par contre, un avis défavorable a été émis concernant la fusion des 10 syndicats des eaux existants sur le territoire de la CCPV dans le but de préserver les économies de notre syndicat et la bonne gestion acquise depuis des années.

DIVERS :

* Suite à une réunion avec le sous-préfet et les Maires des communes voisines, Mme Le Maire informe que les travaux de la bretelle sud dans le sens Paris-Silly Le Long ont débutés et devraient être finis au plus tard le 31 mars 2016, et ceux de la bretelle nord ne le seraient pas avant 2017 car la DREAL attend que le financement lui soit accordé ce qui devrait l'être en 2016.

* M. Leroquais n'a pas souhaité renouveler son contrat d'agent technique, ayant trouvé un emploi à temps plein, et a donc quitter les effectifs de la commune à la fin de son CDD le 20 octobre 2015. Le poste restera vacant pendant la période hivernale.

* L'Amicale canine de Oignes a contacté Madame le Maire pour l'organisation d'un

* concours canin lors de la fête communale de 2016 et demande un courrier indiquant qu'il s'agirait d'une animation supplémentaire pour la fête. Les membres du Conseil émettent un avis favorable. Néanmoins, Mme le Maire informe les membres du Conseil que suite à une réunion de la commission fêtes et animations, la question de maintenir la fête foraine se pose, du fait du peu de fréquentations, et donc du budget presque perdu (achat de tickets de manège qui n'ont même pas pu être tous distribués et pose d'un boîtier EDF pour le week-end). Il a donc été envisagé de proposer à la place une journée festive en maintenant la retraite aux flambeaux et le feu d'artifice, et peut être en ajoutant des jeux gonflables qui seraient gratuits pour les familles de Oignes. La commission n'a encore rien déterminé, elle y travaillera prochainement.

* En réponse aux questions du conseil précédent, Madame Le Maire confirme que le logement de fonction possède un compteur électrique individuel et indépendant de la celui de la mairie.

* Trois barrières vont être installées pour sécuriser l'accès entre l'impasse des écoles et la ruelle du cul de sac (qui ont été installées depuis), deux autres au niveau de l'arrêt de bus en face de la salle des fêtes pour plus de sécurité également (le passage pour piétons sera déplacé).



Retrouvez l'intégralité des comptes rendus des séances sur le tableau d'affichage de la mairie ou sur le site internet de la commune.

<http://ognes60.e-monsite.com/pages/la-vie-municipale/conseil-municipal>

Agenda

- ◇ **03/12/2015 à 10h00 :** Formation pour l'utilisation du défibrillateur de secours à la mairie en salle de conseil. (pour remplacer celle prévue le 6/11 qui a du être annulée au dernier moment). Merci de retourner le coupon réponse.
- ◇ **05/12/2015 à 12h30 :** Repas des aînés à la salle des fêtes. Distribution des colis.
- ◇ **06/12/2015 de 8h00 à 18h00 :** 1^{er} tour des élections régionales à la salle des fêtes.
- ◇ **11/12/2015 à 20h30 :** Fête de Noël pour les enfants (de 2 à 14 ans) à la salle des fêtes. Merci de retourner le coupon réponse.
- ◇ **13/12/2015 de 8h00 à 18h00 :** 2^{ème} tour des élections régionales à la salle des fêtes.
- ◇ **09/01/2015 à 10h30 :** Réunion publique « voisins vigilants » organisée par la gendarmerie de Nanteuil le Haudouin à la salle des fêtes.

Informations diverses

TOUS LES CONTRIBUABLES EXONÉRÉS DE LA TAXE D'HABITATION OU DE LA TAXE FONCIÈRE EN 2014 LE SERONT ÉGALEMENT EN 2015 ET EN 2016.

SI VOUS AVEZ DÉJÀ PAYÉ CES DEUX IMPÔTS : Vous serez automatiquement remboursés ; si besoin, vous pourrez en faire la demande dès le 9 novembre auprès des services des impôts.

SI VOUS N'AVEZ PAS ENCORE PAYÉ : Il vous est demandé de ne pas tenir compte des avis reçus.

Pour plus d'informations : www.impots.gouv.fr